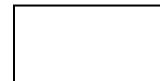


Association Maison de Velotte

Bulletin d'adhésion 2018-2019



Adhésion famille

Nom Prénom Date de naissance

Nom Prénom Date de naissance

Nom Prénom Date de naissance

Nom Prénom Date de naissance

Nom Prénom Date de naissance

Adresse

Code postal Ville

Quartier (pour les bisontins) : Velotte Prés-de-Vaux Autres :

Tél. fixe Tél. portable

Mail

N° Allocataire CAF..... (tarifs préférentiels selon quotient familial)

Droit à l'image : j'autorise la Maison de Velotte à utiliser les photographies sur lesquelles j'apparais dans le cadre de sa communication interne et externe.

oui non

Lettre d'information : j'autorise la Maison de Velotte à me faire parvenir par mail les informations sur ses activités et animations.

oui non

Avec cette adhésion, vous devenez membre à part entière de l'association Maison de Velotte, ce qui vous donne la possibilité de participer à son développement et vous exprimer lors de l'assemblée générale. Vous pouvez également accéder à des responsabilités électives au sein du conseil d'administration.

Partie à remplir par l'association

ACTIVITES

	Nom de l'activité	Jour	Heure	Mois de reprise	Montant
Activité 1					€
Activité 2					€
Activité 3					€
Activité 4					€
Activité 5					€

Total activités

€

Cotisation

30,00 €

Chèques vacances €

Espèces €

Chèques : Chq 1 €

Chq 2 €

Chq 3 €

Réduction

Fratrie :

Carte avantages jeunes :

Quotient familial :

€

Date

Signature

Vous pratiquez une activité sportive, vous pouvez souscrire une assurance corporelle renforcée auprès de notre assureur. / A Sport +, vous permet de compléter efficacement votre propre assurance individuelle en vous accordant des montants d'indemnisation plus conséquents et vous propose des prestations d'assistance à domicile. Demandez la notice individuelle / A Sport à l'accueil de la Maison de Velotte pour découvrir les garanties proposées.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent